

DETOURS EN CINE COURT FORMULAIRE D'INSCRIPTION

22^{ème} édition

Règlement pour les rencontres autour du court métrage de Saint-Genies Bellevue

PRESELECTION

Début de la sélection Septembre 2018

INSCRIPTIONS

Envoi des DVD de prévisionnage à l'adresse suivante :

DETOURS EN CINE COURT

Mairie de Saint Genies Bellevue

31180 SAINT GENIES BELLEVUE - France

Contact pour information : Patrice GENAILLE – 06 51 03 21 89

*Pour les sessions de présélection ne sont acceptés que les DVD (zone 2) , les déposes ou envois de fichiers par FTP ou Wetransfer ainsi que des liens vers des plateformes de visionnage comme Vimeo à l'adresse **detours31.festival@gmail.com***

Aucun autre media physique (autre que les DVD) ne peut être visionné. Merci de nous contacter.

Frais d'envoi

Les frais de ports des DVD pour la pré-sélection sont à votre charge

Date limite de réception des films : 28 février 2019

Si vous souhaitez le retour de votre DVD il est impératif de joindre une enveloppe timbrée, au format adapté, avec l'adresse de réexpédition et le nom du ou des films. A défaut, aucune réexpédition ne sera possible. Les renvois se feront après le festival.

Détours en Ciné Court décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des éléments qui lui sont envoyés.

Sélection et Règlement

SELECTION

1. Detours en Ciné Court a pour but de présenter et d'aider à faire connaître des courts métrages.

Cette association souhaite diffuser des films courts en milieu périurbain et rural.

2. Les rencontres auront lieu pendant la deuxième semaine de juin à Saint Genies Bellevue (31).

3. Détours est ouvert à tout court métrage de fiction, d'animation ou expérimental (pas de documentaires).

4. La durée maximale conseillée est de 25 minutes, cependant Détours se réserve le droit de programmer des films de durée supérieure.

5. Détours se réserve aussi le droit de programmer des films reçus les années précédentes, qui n'auraient pas trouvé leur place dans les éditions précédentes.

6. La liste des films sélectionnés sera disponible début mai 2019 sur le site du festival :

www.cinecourt-bellevue.com.

7. En acceptant le règlement et en cas de sélection pour la compétition, les réalisateurs ou les maisons de production s'engagent à faire parvenir au festival un fichier HD du film, une image haute définition, la fiche presse du film et un CV du réalisateur dès que le mail de sélection leur parvient.

8. Détours en Ciné Court souhaite favoriser les nouveaux réalisateurs. Avant le festival les organisateurs proposent aux réalisateurs de certains films une invitation comprenant le trajet et l'hébergement pendant le festival. Détours se réserve la possibilité d'inviter les professionnels ayant participé au film tels que monteurs, producteurs, chef op, .../...

DROITS

9. Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies, des extraits de moins de deux minutes des films sélectionnés pour diffusion dans les publications du Festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision et sur internet.

10. La participation à la compétition implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement.

ANNULATION

11. Les organisateurs du festival se réservent le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler purement et simplement le festival, sans préavis, en cas de circonstance constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que leur responsabilité puisse être engagée à ce titre. Dans ces diverses hypothèses, une information pourra être communiquée par tout moyen au choix des organisateurs du festival.

Détours en Cinécourt

tél : +33 6 76 97 23 84

detours31.festival@gmail.com

www.cinecourt-bellevue.com